Centres de loisirs et Pass'âge - modalités et inscriptions



Informations sur les modalités d'inscription aux centres de loisirs et au Pass'âge.

L'accueil aux centres de loisirs c'est :

- Pour les enfants scolarisés et jusqu'à 11 ans révolus les mercredis et jusqu'au
 CM1 pendant les vacances scolaires
- Ouvert le mercredi et pendant les vacances scolaires (sauf Noël)
- Des tarifs progressifs en fonction de votre quotient familial
- Des activités manuelles, de loisirs, sportives ou culturelles

Le mercredi

Votre enfant est accueilli à la journée ou à la demi-journée, selon vos besoins. Sur place, il peut s'adonner aux activités manuelles, culturelles, sportives ou aux jeux collectifs mais il peut aussi participer à des projets transversaux tout au long de l'année.

Pour les enfants inscrits à la journée : accueil sur place entre 8h et 9h15 et départ entre 16h30 et 18h.

Pour les enfants inscrits seulement le matin : accueil sur place entre 8h et 9h15 et départ entre 11h50 et 12h15.

Pour les enfants inscrits seulement l'après-midi : accueil sur place entre 13h15 et 13h30 et départ entre 16h30 et 18h. Pas d'accueil à la demi-journée l'après-midi pour les tout-petits.

Les vacances

Dès 8h du matin, votre enfant est accueilli par les équipes d'animation. L'activité du matin (activité manuelle, sportive ou jeu) et le repas sont suivis d'un temps calme, avant la reprise d'une activité pour l'après-midi. Des sorties sont proposées : ferme pédagogique, piscine... Accueil de 8h à 18h.

Le Pass'âge c'est :

- Pour les jeunes du CM2 à la 5^e
- Uniquement pendant les vacances scolaires
- Des activités ludiques, sportives et culturelles
- Des bases et des séjours pendant l'été

Votre enfant est accueilli à la journée ou à la demi-journée, selon vos besoins :

- A la journée : accueil sur place entre 8h et 9h30 et départ entre 16h30 et 18h
- Le matin : accueil sur place entre 8h et 9h30 et départ entre 11h50 et 12h15
- L'après-midi : accueil sur place entre 13h15 et 13h45 et départ entre 16h30 et 18h

Les inscriptions 2025-2026

Les inscriptions aux centres de loisirs et au Pass'âge se font sur <u>l'Espace Citoyen</u>.

Pour plus d'informations sur les modalités, les tarifs et les documents à fournir pour les inscriptions, téléchargez les fiches d'informations.

Retrouvez la fiche d'information pour les accueils de l'automne ici

Retrouvez la fiche d'information pour l'accueil du mercredi ici

Périodes d'inscription pour l'année scolaire 2025/2026 :

- Centre de loisirs du mercredi : du 19 juin au 26 juin 2025
- Session d'automne : du jeudi 25 septembre au lundi 29 septembre 2025
- Session d'hiver : du jeudi 22 janvier au lundi 26 janvier 2026
- Session de printemps : du jeudi 19 mars au lundi 23 mars 2026
- Session d'été: du jeudi 4 juin au jeudi 11 juin 2026

Règlement de fonctionnement des structures et dispositifs Enfance - Jeunesse

Le <u>règlement de fonctionnement des structures et dispositifs Enfance – Jeunesse</u> est disponible en téléchargement.

Tarifs

Suite à la délibération du 30 juin 2021, depuis le 1er septembre 2021 les tarifs des centres de loisirs, du Pass'âge de la restauration scolaire ainsi que l'accueil ludoéducatif, sont calculés sur la base du quotient familial CAF. Si vous ne relevez pas du Régime Général, votre avis d'imposition sera nécessaire pour procéder au calcul de votre QF. Le cas échéant, nous appliquerons le tarif le plus haut. Un simulateur de tarif est à votre disposition (<u>cliquez ici</u>).

Retrouvez ci-dessous les tableaux des tarifs pour les prestations du centre de loisirs.

Tarifs - centres de loisirs et Pass'âge

- Grand Quevillais
- Tarif = QF x Taux de 0.000592 x journée ou demi-journée
- Tarif Demi-journée = QF x 0.000592 x 5h Tarif min = 2.30€ / Tarif max = 4.69€
- Tarif Journée = QF x 0.000592 x 10h Tarif min = 4.60€ / Tarif max = 9.38€
- Tarif Veillée = 8.20€
- Hors commune
- Tarif = QF x Taux de 0.01173 x journée ou demi-journée
- Tarif Demi-journée = QF x 0.01173 x 5h Tarif min = 16.50€ / Tarif max = 18.77€
- Tarif Journée = QF x 0.01173 x 10h Tarif min = 33€ / Tarif max = 37.54€
- Tarif Veillée = 8.20€

Exemples

Vous résidez dans la commune de Grand Quevilly, votre enfant est inscrit au centre de loisirs les mercredis à la journée (forfait journée équivaut à 10h) et votre QF est de 800€.

Votre tarif sera de 800 x 0.000592 x 10h = 4.64€

Pour rappel

Le calcul de votre tarif se fait sur la base de votre Quotient Familial CAF le cas échéant votre avis d'imposition sera nécessaire pour effectuer son calcul, en l'absence de ces éléments nous appliquerons le tarif le plus fort.

Le Quotient familial CAF retenu est celui du mois de juillet, puis une mise à jour sera effectuée au mois de janvier, chaque année scolaire.

contact

Accueil Enfance Famille

Coordonnées:

- 02 35 68 99 04 ou 02 35 68 93 63
- aef@grandquevilly.fr
- Esplanade Tony Larue